

# **Commission canadienne du tourisme**

**Rapport financier trimestriel pour le trimestre  
terminé le 31 mars 2019**

**Commission canadienne du tourisme**  
**Explications**  
**31 mars 2019**

**Introduction**

La Commission canadienne du tourisme (CCT) est l'organisme national de marketing touristique du Canada. À titre de société d'État à part entière du gouvernement du Canada, elle dirige, en collaboration avec l'industrie canadienne du tourisme, la promotion du Canada comme destination touristique quatre saisons de premier ordre. Elle relève du Parlement par l'intermédiaire de la ministre de la Petite Entreprise et du Tourisme et doit se conformer aux prescriptions de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme*.

La CCT mène des campagnes de marketing dans des marchés étrangers tels que le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, le Mexique, le Japon, l'Australie, la Corée du Sud, la Chine, l'Inde et les États-Unis; elle cible à la fois les voyageurs d'agrément et ceux qui se déplacent pour participer à des événements d'affaires.

**Explications**

Les présentes explications portent sur le trimestre.

**Commission canadienne du tourisme**  
**Explications**  
**31 mars 2019**

**Résultats trimestriels et depuis le début de l'année**

(en milliers)

	<b>Période de trois mois terminée le 31 mars 2019</b>	<b>Période de trois mois terminée le 31 mars 2018</b>	<b>Écart</b>
<b>Contributions des partenaires</b>	<b>3 110 \$</b>	<b>3 016 \$</b>	<b>94 \$</b>
<p>La CCT continue d'élargir son éventail de partenariats avec des organismes de marketing provinciaux et territoriaux, des entreprises d'envergure locale, régionale et nationale, des organismes de marketing de destination et des associations touristiques. L'augmentation des contributions des partenaires au T1 par rapport au T1 de l'an dernier s'explique principalement par la hausse des contributions liées au marché d'agrément chinois de la CCT (282 000 \$) et à la recherche (133 000 \$), hausse atténuée par la baisse de financement (312 000 \$) attribuable à la conclusion du programme triennal Accueillir l'Amérique mené de 2016 à 2018.</p>			
<b>Autres produits</b>	<b>464</b>	<b>327</b>	<b>137</b>
<p>Les autres produits comprennent les frais de fonctionnement recouvrés au bureau de la CCT en Chine et les intérêts gagnés. Les produits au T1 étaient plus élevés que prévu en raison de la somme de 89 000 \$ reçue de l'ARC en paiements d'intérêt pour des déclarations de TPS/TVH qui faisaient l'objet d'un audit.</p>			
<b>Charges de marketing et de ventes</b>	<b>18 204</b>	<b>13 043</b>	<b>5 161</b>
<p>Les dépenses liées au marketing et aux ventes au T1 sont supérieures de 5 M\$ à celles du T1 de l'an dernier en raison d'une meilleure planification. La CCT est en avance pour les campagnes dans les marchés suivants : Europe et Inde (1,4 M\$), Asie-Pacifique (Chine, Japon, Australie, Corée) [1,9 M\$], et Amérique du Nord (marché d'agrément des États-Unis et Mexique) [1,8 M\$].</p>			
<b>Services d'entreprise</b>	<b>1 773</b>	<b>1 817</b>	<b>(44)</b>
<p>La CCT entend rendre son fonctionnement toujours plus efficace afin de dégager un maximum de fonds pour ses programmes. Le poste des Services d'entreprise a maintenu relativement le même niveau de charges au T1 de 2019 qu'à la même période de l'année précédente.</p>			
<b>Stratégie et planification</b>	<b>162</b>	<b>334</b>	<b>(172)</b>
<p>Les charges relatives à la stratégie et à la planification incluent les salaires, les honoraires d'experts-conseils, la location de bureaux et les frais de déplacement.</p>			
<b>Crédits parlementaires</b>	<b>22 444</b>	<b>26 988</b>	<b>(4 544)</b>
<p>La baisse de 4,5 M\$ des crédits parlementaires par rapport à 2018 est attribuable au décalage entre les échéances des prélèvements provenant du budget principal.</p>			

## **Risques et incertitudes**

Dans le cadre de notre gestion stratégique, nous effectuons une évaluation des risques d'entreprise, sur laquelle nous nous appuyons pour élaborer notre plan stratégique quinquennal, notre stratégie d'atténuation des risques et notre plan d'audit interne. Nous préparons et mettons en œuvre des plans d'atténuation des risques en conséquence.

Les risques que le plan d'entreprise 2018-2022 définit comme étant susceptibles d'avoir une incidence sur nos objectifs organisationnels sont exposés ci-dessous.

- **Efficacité du marketing**

Les efforts que nous déployons pour promouvoir le Canada comme destination touristique de choix pourraient ne pas être efficaces. Une telle inefficacité aurait certes des répercussions considérables, mais elle demeure peu probable, notamment grâce aux mesures d'atténuation mises en place.

*Mesures d'atténuation* : Nous maintiendrons la vigueur de la marque, réaliserons des activités de marketing novatrices et alignées sur le cheminement vers l'achat du consommateur, évaluerons l'efficacité du marketing, utiliserons les renseignements obtenus pour éclairer nos décisions, communiquerons notre valeur et notre apport à l'industrie du tourisme et utiliserons de façon optimale nos ressources humaines et financières.

- **Mesure du rendement**

Il est possible que nous ne puissions mesurer l'incidence et l'efficacité de nos activités de marketing et les résultats qui leur sont attribuables, y compris l'utilisation de nouvelles technologies de communication marketing, de manière pertinente aux yeux des intervenants. Nous estimons que ce risque comporte un niveau moyen de probabilité et d'incidence, étant donné l'importance que revêt la capacité de mesurer les résultats et la complexité de cette mesure.

*Mesures d'atténuation* : Nous utiliserons les plus récentes technologies pour mesurer les résultats de nos efforts de marketing et continuerons de collaborer avec nos partenaires pour normaliser les méthodes de mesure du rendement.

- **Vie privée**

Le déploiement de technologies visant à cerner les champs d'intérêt et les passions des voyageurs, puis à adapter le marketing selon ces facteurs, nécessite la collecte, l'évaluation et l'utilisation de données sur la consommation des voyageurs. En conséquence, nos activités pourraient ne pas respecter ni dépasser les exigences réglementaires ou les attentes des consommateurs en matière de respect de la vie privée. Puisque nous ne conservons aucun renseignement de nature délicate au sujet des voyageurs, l'incidence de ce risque est faible. Sa probabilité est également faible, compte tenu des mesures d'atténuation en place.

*Mesures d'atténuation* : Nous continuerons d'appliquer des pratiques exemplaires pour évaluer de façon proactive les risques liés au respect de la vie privée et pour protéger les renseignements personnels. Nous mettrons en œuvre les recommandations découlant de l'évaluation exhaustive des facteurs relatifs à la vie privée pour nos activités actuelles et prévues. Nous veillerons à régulièrement réviser, évaluer et mettre à jour nos processus et politiques en matière de vie privée.

- **Devise**

La dépréciation du dollar canadien et la baisse du pouvoir d'achat qu'elle entraîne pourraient se traduire par une portée et une incidence moindres pour nos activités de marketing dans les

marchés étrangers où la concurrence est féroce. Nous évaluons que la probabilité et l'incidence de la dépréciation du dollar canadien sont moyennes.

*Mesures d'atténuation* : Nous maintenons un portefeuille d'investissement équilibré, en répartissant nos investissements dans divers marchés de voyages d'agrément et d'affaires afin d'équilibrer les risques et de maximiser le rendement.

○ **Conjoncture économique et géopolitique mondiale**

Diverses économies du monde, dans les marchés où nous investissons, pourraient connaître un important ralentissement de leur croissance, des changements dans leur paysage politique ou des changements sur le plan de la sécurité qui nuiraient aux voyages au Canada. Malgré la forte probabilité que des événements de nature économique ou géopolitique surviennent dans le monde, nous estimons à un niveau moyen le risque que ces événements affectent les voyages au Canada. Compte tenu de notre approche de portefeuille équilibré, nous estimons que ce risque est atténué et que le risque résiduel est moyen.

*Mesures d'atténuation* : Nous conserverons une approche d'investissement équilibrée dans notre portefeuille de marchés, et veillerons à la flexibilité des budgets alloués aux pays, de façon à pouvoir les redistribuer au besoin. Nous offrirons du soutien, des outils, des ressources et des occasions de vente aux acteurs de l'industrie pour les aider à faire face à la conjoncture mondiale, à se préparer à l'exportation et à développer leur entreprise.

○ **Gestion du changement et des talents**

Il est possible que nos besoins changeants en ce qui a trait aux habiletés et au talent compromettent le recrutement de candidats de choix, l'engagement des employés et la planification de la relève, ce qui aurait une incidence sur l'efficacité et l'efficacités au sein de l'organisation. La dynamique actuelle du marché pourrait influencer notre capacité à recruter des employés, à susciter leur engagement et à les retenir. En effet, il y a une forte concurrence sur le marché pour les nouvelles habiletés recherchées. Si le risque se concrétise, les mesures d'atténuation en place assureront une incidence minimale sur le fonctionnement. La probabilité est néanmoins faible puisque Destination Canada demeure un employeur de choix, un fait attesté par son succès continu à attirer les employés recherchés.

*Mesures d'atténuation* : Nous miserons sur la formation, les occasions d'enrichissement au travail et l'amélioration de la communication avec le personnel. Nous adopterons une approche de dotation moderne, et déploierons des plans de relève au niveau de la gestion afin d'assurer une continuité ininterrompue des activités lorsque d'importants postes de direction se libèrent.

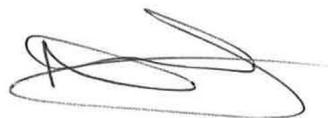
**Changements importants apportés aux programmes, aux effectifs ou au fonctionnement**

On ne constate aucun changement important apporté aux programmes, aux effectifs ou au fonctionnement et non abordé dans le plus récent rapport annuel ou plan d'entreprise.

**Énoncé des responsabilités de la direction par les membres de la haute direction**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats des activités et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.



---

David F. Goldstein

---

Anwar Chaudhry

*Président-directeur général  
Vancouver, Canada  
27 mai 2019*

*Vice-président principal, Finances et Gestion du  
risque, et chef des services financiers  
Vancouver, Canada  
27 mai 2019*

Commission canadienne du tourisme

**État de la situation financière**

Au 31 mars 2019

(en milliers)

	31 mars 2019	31 décembre 2018
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29 577 \$	33 624 \$
Créances		
Contributions des partenaires	1 967	4 121
Gouvernement du Canada	1 889	2 017
Autres	15	19
Actif au titre des prestations constituées	11 070	11 070
Placements de portefeuille	388	384
	<u>44 906</u>	<u>51 235</u>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer		
Fournisseurs	9 172	24 945
Rémunération des employés	1 731	1 462
Gouvernement du Canada	67	71
Passif au titre des prestations constituées	5 479	5 517
Produits reportés	2 668	386
Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail	654	682
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	164	164
	<u>19 935</u>	<u>33 227</u>
<b>Actifs financiers nets</b>	<u>24 971</u>	<u>18 008</u>
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance et autres actifs	1 432	2 715
Immobilisations corporelles	1 305	1 382
	<u>2 737</u>	<u>4 097</u>
<b>Excédent accumulé</b>	<u>27 708 \$</u>	<u>22 105 \$</u>

Commission canadienne du tourisme

**État des résultats**

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars  
(en milliers)

	2019	2018
<b>Produits</b>		
Contributions des partenaires	3 110 \$	3 016 \$
Autres	464	327
	<u>3 574</u>	<u>3 343</u>
<b>Charges</b>		
Marketing et ventes	18 204	13 043
Services d'entreprise	1 773	1 817
Stratégie et planification	162	334
Amortissement des immobilisations corporelles	92	94
	<u>20 231</u>	<u>15 288</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement provenant du gouvernement du Canada	(16 657)	(11 945)
Crédits parlementaires	22 444	26 988
	<u>5 787</u>	<u>15 043</u>
<b>Excédent de la période</b>		
	21 951	21 415
<b>Excédent de fonctionnement accumulé au début de la période</b>		
	27 738 \$	36 458 \$

Commission canadienne du tourisme

## État des gains et pertes de réévaluation

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars

(en milliers)

	2019	2018
Gains de réévaluation accumulés (pertes de réévaluation accumulées) au début de la période	154 \$	(35) \$
Gains non réalisés (pertes non réalisées) attribuables au cours du change	(30)	287
Montants reclassés dans l'état des résultats	(154)	35
Gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes) pour la période	<u>(184)</u>	<u>322</u>
Gains de réévaluation accumulés (pertes de réévaluation accumulées) à la fin de la période	<u><u>(30) \$</u></u>	<u><u>287 \$</u></u>

NON AUDITÉ

Commission canadienne du tourisme

## État de la variation des actifs financiers nets

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars  
(en milliers)

	2019	2018
Excédent de la période	5 787 \$	15 043 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(15)	(27)
Amortissement des immobilisations corporelles	92	94
	77	67
Effet de la variation des autres actifs non financiers		
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	1 283	(151)
	1 283	(151)
Gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes)	(184)	322
Augmentation des actifs financiers nets	6 963	15 281
Actifs financiers nets au début de la période	18 008	17 530
Actifs financiers nets à la fin de la période	24 971 \$	32 811 \$

NON AUDITÉ

Commission canadienne du tourisme

**État des flux de trésorerie**

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars

(en milliers)

	2019	2018
<b>Activités de fonctionnement :</b>		
Rentrées de fonds :		
Crédits parlementaires utilisés pour financer les activités de fonctionnement et les activités d'investissement en immobilisations	22 444 \$	26 988 \$
Contributions des partenaires	7 547	6 636
Divers	189	214
Intérêt	246	82
	<u>30 426</u>	<u>33 920</u>
Sorties de fonds :		
Paiements en espèces aux fournisseurs	(30 785)	(26 192)
Paiements en espèces aux employés et au nom des employés	(3 485)	(3 264)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	<u>(3 844)</u>	<u>4 464</u>
<b>Activités d'investissement en immobilisations :</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(15)	(27)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(15)</u>	<u>(27)</u>
<b>Activités de placement :</b>		
Augmentation des placements de portefeuille	(4)	(3)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement	<u>(4)</u>	<u>(3)</u>
Gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes) pour la période	(184)	322
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie pour la période	<u>(4 047)</u>	<u>4 756</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	<u>33 624</u>	<u>22 830</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	<u>29 577 \$</u>	<u>27 586 \$</u>

**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers trimestriels**  
**31 mars 2019**

**1. POUVOIRS, OBJECTIFS ET INSTRUCTIONS**

La Commission canadienne du tourisme (la CCT), créée le 2 janvier 2001 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme (la Loi)*, est une société d'État désignée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La CCT est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. Toutes les obligations de la CCT sont donc les obligations du Canada. La CCT n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices.

Comme il est précisé à l'article 5 de la *Loi*, la CCT a pour mission de :

- veiller à la prospérité et à la rentabilité de l'industrie canadienne du tourisme;
- promouvoir le Canada comme destination touristique de choix;
- favoriser les relations de collaboration entre le secteur privé et les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires en ce qui concerne le tourisme au Canada;
- fournir des renseignements touristiques sur le Canada au secteur privé et aux gouvernements du Canada, des provinces et des territoires.

En décembre 2014, le décret C.P. 2014-1378 a été pris en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et donne instruction à la CCT de mettre en œuvre des réformes des régimes de retraite. Ces réformes visent à faire en sorte que les régimes de retraite des sociétés d'État prévoient un ratio de partage des coûts 50:50, pour le service courant, au titre des cotisations au régime entre les employés et l'employeur, au 31 décembre 2017. Le ratio de partage des coûts 50:50 était complètement mis en œuvre au 31 décembre 2017.

En juillet 2015, la CCT a reçu les instructions C.P. 2015-1109 en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lui donnant instruction d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, d'une manière conforme à ses obligations légales, et de rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans son prochain plan d'entreprise. La CCT a mis en œuvre sa nouvelle politique sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements le 21 août 2015, conformément aux exigences des instructions. Le Conseil du Trésor a émis des instructions et des lignes directrices révisées en 2017. Le 29 novembre 2018, la CCT a approuvé une mise à jour de sa politique pour l'aligner sur les nouvelles exigences.

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP). Voici les principales méthodes comptables adoptées :

**a) Crédits parlementaires**

Le financement de la CCT provient majoritairement des crédits parlementaires que lui attribue le gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires employés pour financer les activités de base et les dépenses en immobilisations sont considérés comme étant non affectés et sont comptabilisés à titre de produits lorsque les crédits sont autorisés et satisfont à tous les critères d'admissibilité. Les crédits parlementaires employés pour financer les initiatives ponctuelles, comme le programme *Accueillir l'Amérique*, sont considérés comme étant affectés. Les crédits affectés sont assortis de critères d'admissibilité et de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif; ils sont comptabilisés à titre de produits reportés lorsque les stipulations donnent lieu à un passif. Les crédits parlementaires affectés sont comptabilisés à mesure que le passif lié aux stipulations est réglé.

**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers trimestriels**  
**31 mars 2019**

Comme la date de fin d'exercice de la CCT est le 31 décembre, alors que celle du gouvernement du Canada est le 31 mars, la CCT est financée par des parts de crédits provenant de deux exercices du gouvernement.

À la fin de l'exercice, tout excédent du financement affecté reçu pour la période par rapport aux crédits parlementaires affectés comptabilisés durant l'exercice correspondant se traduit par le report d'un solde de crédits parlementaires. Si les crédits parlementaires affectés comptabilisés dépassent le financement affecté reçu, l'état de la situation financière affiche un solde au poste des crédits parlementaires à recevoir.

La CCT n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

**b) Contributions des partenaires**

La CCT mène des activités de marketing en partenariat avec divers organismes canadiens et étrangers. Lorsque la CCT assume les risques financiers d'une activité de marketing, les contributions reçues d'un organisme partenaire sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel se déroule l'activité de marketing. Les contributions de partenaires obtenues alors que l'activité correspondante n'a pas encore eu lieu sont comptabilisées à titre de produits reportés.

**c) Autres produits**

Les autres produits se composent de frais recouverts auprès de partenaires qui partagent des locaux avec la CCT, de produits d'intérêt, de la vente d'immobilisations corporelles et d'autres produits divers. Ils sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle s'est déroulée l'opération ou l'activité qui y a donné lieu.

**d) Conversion des devises**

Les actifs monétaires et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs non monétaires et les passifs non monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change historiques. Les produits et les charges sont convertis pendant l'exercice, aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les charges d'amortissement pour les immobilisations corporelles sont converties aux taux de change historiques auxquels les immobilisations se rapportent. Les gains et les pertes réalisés sont inscrits dans l'état des résultats à titre de dépenses de fonctionnement, au poste Services d'entreprise. Les gains et pertes non réalisés sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation et dans l'état de la variation des actifs financiers nets. La CCT ne se couvre pas contre les risques de fluctuation des taux de change.

**e) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de soldes bancaires et d'un dépôt à terme du marché monétaire. Ces éléments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont sujets à un risque négligeable de changement de valeur.

**f) Placements de portefeuille**

Les placements de portefeuille sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts liés à ces placements sont calculés selon la méthode des intérêts effectifs.

**g) Charges payées d'avance**

Les paiements effectués avant réception des services auxquels ils se rapportent sont comptabilisés à titre de charges payées d'avance. Les charges payées d'avance sont comptabilisées en charges au

**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers trimestriels**  
**31 mars 2019**

moment où les services auxquels ils se rapportent sont rendus. Les charges payées d'avance se composent de charges de programme et de fonctionnement, comme les frais d'abonnement et ceux liés aux salons professionnels.

**h) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et le montant de toute dépréciation ou cession. Les immobilisations corporelles sont dévaluées lorsque la situation indique qu'elles ont cessé de contribuer à la capacité de fournir des services, et sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats.

Elles sont amorties comme suit, selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations :

Améliorations locatives	Durée restante du bail
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	5 ans

Les actifs incorporels ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

**i) Produits reportés**

Les produits reportés consistent en contributions des organismes partenaires et en crédits affectés du gouvernement du Canada. Les contributions reçues des organismes partenaires sont comptabilisées à titre de produits reportés jusqu'au moment où a lieu l'activité de marketing ou l'événement auquel elles se rapportent. Les crédits affectés reçus du gouvernement du Canada sont comptabilisés à titre de produits reportés jusqu'à ce que soient satisfaits les critères et les stipulations qui ont donné lieu au passif. Au 31 mars 2019 et au 31 décembre 2018, le solde des produits reportés se composait uniquement de contributions reportées des organismes partenaires.

**j) Avantages incitatifs reportés relatifs à un bail**

Les avantages incitatifs reportés relatifs à un bail consistent en divers avantages incitatifs relatifs aux baux de nos bureaux, y compris le remboursement des frais d'améliorations locatives et les périodes de loyer gratuit. Ces avantages incitatifs sont reportés et comptabilisés à titre de réduction linéaire des charges de location sur toute la durée du bail.

**k) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations**

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se composent des coûts de désaffectation de divers locaux loués. La CCT comptabilise des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en raison de ses obligations contractuelles consistant à remettre les bureaux loués dans leur état original à la fin du bail. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont initialement évaluées à leur juste valeur, en fonction de la meilleure estimation de la direction, et le montant résultant est capitalisé dans la valeur comptable de l'immobilisation correspondante. Le coût capitalisé de mise hors service est amorti selon la méthode linéaire sur toute la durée du bail. La charge d'amortissement est incluse dans les services généraux dans le calcul du coût de fonctionnement net.

**l) Avantages sociaux futurs**

La CCT propose à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation intégrale ou partielle ou sans capitalisation, d'autres régimes à prestations déterminées sans capitalisation (notamment des avantages postérieurs à l'emploi, des avantages postérieurs au départ à la retraite et des congés de maladie non acquis) et des régimes de retraite à cotisations

**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers trimestriels**  
**31 mars 2019**

déterminées. Les régimes de retraite englobent un régime prévu par la loi, un régime supplémentaire et un régime offert à certains employés qui travaillent à l'extérieur du Canada. Les autres régimes d'avantages sociaux comprennent les indemnités de départ postérieures à l'emploi, de même que l'assurance maladie, l'assurance dentaire et l'assurance vie à la retraite ainsi que les congés de maladie non acquis. Les régimes de retraite à prestations déterminées prévoient des prestations calculées en fonction des années de service et des gains admissibles moyens à la retraite. Le volet à prestations déterminées du régime prévu par la loi et du régime supplémentaire a pris fin le 30 décembre 2017, date à laquelle a pris effet un gel des prestations et des services des participants au régime. La CCT cotise annuellement à certains régimes de retraite selon ce que précise l'évaluation actuarielle visant à déterminer les cotisations nécessaires pour que la CCT remplisse ses obligations à l'égard des avantages sociaux futurs, conformément à la réglementation actuelle à ce sujet. Les prestations de retraite sont automatiquement ajustées au coût de la vie en fonction des hausses de l'indice des prix à la consommation.

Les charges et les obligations relatives aux régimes à prestations déterminées sont établies au moyen d'une évaluation actuarielle, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, d'après la meilleure estimation de la direction quant au roulement du personnel, à l'âge moyen de la retraite, aux coûts moyens d'indemnisation par personne, aux niveaux futurs des salaires et des prestations, au rendement attendu des actifs des régimes, aux coûts médicaux futurs et à d'autres facteurs actuariels. Aux fins du calcul du rendement attendu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués selon la valeur de marché.

Le coût des prestations au titre des services passés découlant de modifications apportées aux régimes est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel la modification a été apportée.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière active (DMERCA) des employés actifs. S'il ne reste plus d'employés actifs, les gains et les pertes actuariels sont entièrement amortis dans l'exercice suivant. Pour 2018, la DMERCA a été évaluée à 6,6 ans (7,6 ans en 2017) pour le régime de retraite agréé des employés de la CCT (RRA), à 0,0 an (0,0 an en 2017) pour le régime de retraite supplémentaire de certains employés de la CCT (RRS), à 15,4 ans (11,2 ans en 2017) pour le régime de retraite des employés de la CCT au Japon, en Corée du Sud et en Chine (plan universel), à 21 ans (7 ans en 2017) pour le régime d'avantages complémentaires de retraite, à 12 ans (13 ans en 2017) pour les prestations de départ et à 14 ans (13 ans en 2017) pour les prestations de congé de maladie.

Les employés qui travaillent au Royaume-Uni ou aux États-Unis participent aux régimes de retraite à prestations déterminées du ministère des Affaires étrangères administrés par le gouvernement du Canada. Les actifs de ces régimes ne peuvent être répartis parmi les employeurs participants; il s'agit de régimes de retraite multi-employeurs, qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations déterminées. Les cotisations de la CCT à ces régimes correspondent au coût total des prestations pour l'employeur. Ce coût, qui varie selon le régime, est déterminé selon un pourcentage du salaire brut des employés. Les cotisations peuvent changer au fil du temps en fonction des résultats des régimes, car la CCT est tenue, en vertu de la loi actuelle, de modifier le taux de ses cotisations dans l'éventualité d'un déficit actuariel. Les cotisations correspondent aux obligations totales au titre des prestations constituées de la CCT à l'égard de ces employés et elles sont passées en charges au cours de l'exercice où les services sont rendus.

**m) Instruments financiers**

**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers trimestriels**  
**31 mars 2019**

Les actifs financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances et les placements de portefeuille, tandis que les passifs financiers comprennent les créditeurs et charges à payer. Les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût amorti, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

**n) Incertitude d'évaluation**

La préparation des états financiers conformément aux NCSP du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés dans les exercices visés. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations de façon significative. Les estimations les plus importantes ont trait à l'évaluation du passif au titre des avantages sociaux futurs des employés et de l'actif au titre des prestations constituées, à la durée de vie utile des immobilisations corporelles aux fins d'amortissement, à la juste valeur de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations et aux éventualités.

**o) Opérations entre apparentés**

En vertu du principe de la propriété commune, la CCT est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les opérations de la CCT avec ces entités sont effectuées dans le cours normal de ses activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Les apparentés comprennent également les principaux dirigeants qui ont le pouvoir de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la CCT ainsi que les membres de leur famille proche. La CCT a déterminé que ses premiers dirigeants étaient les membres de son conseil d'administration et les employés de direction à l'échelon de vice-président principal et aux échelons supérieurs.

**p) Contributions en nature des partenaires**

Aux fins de l'audit annuel des états financiers, le Bureau du vérificateur général du Canada fournit des services d'audit sans frais à la CCT. Dans le cours normal de ses activités, la CCT reçoit de ses partenaires certaines contributions en nature, y compris le transfert de divers types de biens et services qui aident à l'exécution des programmes. Les services d'audit et les contributions en nature des partenaires ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

**q) Opérations interentités**

Les opérations interentités sont des opérations entre des entités sous contrôle commun. La CCT comptabilise les opérations interentités à la valeur d'échange, sauf dans les cas suivants :

- Les services d'audit fournis gratuitement entre des entités sous contrôle commun;
- Les contributions en nature reçues d'entités sous contrôle commun.

La valeur des services d'audit est considérée comme étant non significative dans le contexte des états financiers dans leur ensemble et les contributions en nature interentités ne sont pas constatées dans les états financiers.

**3. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Les présents états financiers intermédiaires non audités doivent être considérés de concert avec les états financiers annuels de la CCT en date du 31 décembre 2018, de même qu'avec le texte explicatif annexé au rapport financier trimestriel. Les montants divulgués aux présents états

**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers trimestriels**  
**31 mars 2019**

financiers intermédiaires, en date du 31 mars 2019, ne sont pas audités et sont présentés en dollars canadiens.

**4. CRÉDITS PARLEMENTAIRES**

Les crédits parlementaires approuvés pour l'exercice du gouvernement fédéral allant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 s'élèvent à 103,7 millions de dollars, y compris 95,7 millions de dollars en finance de base et 8,0 millions de dollars en financement ponctuel (95,7 millions de dollars du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019). La CCT n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

**5. EXCÉDENT ACCUMULÉ (EN MILLIERS)**

L'excédent accumulé se compose de ce qui suit :

	<b>31 mars 2019</b>	<b>31 décembre 2018</b>
Excédent de fonctionnement accumulé	27 738 \$	21 951 \$
Gain de réévaluation accumulé (perte de réévaluation accumulée)	(30)	154
Excédent accumulé	<u>27 708 \$</u>	<u>22 105 \$</u>

**Commission canadienne du tourisme**  
**Notes afférentes aux états financiers trimestriels**  
**31 mars 2019**

**6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EN MILLIERS)**

(en milliers)	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Ameublement de bureau	T1 2019
Coût des immobilisations corporelles, début de la période	690 \$	19 \$	1 989 \$	275 \$	2 973 \$
Acquisitions	14	-	9	-	23
Cessions	(8)	-	-	-	(8)
Coût des immobilisations corporelles, fin de la période	696	19	1 998	275	2 988
Amortissement cumulé, début de la période	560	18	805	208	1 591
Charge d'amortissement	30	-	51	11	92
Amortissement cumulé, fin de la période	590	18	856	219	1 683
Valeur comptable nette	106 \$	1 \$	1 142 \$	56 \$	1 305 \$

(en milliers)	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Ameublement de bureau	31 décembre 2018
Coût des immobilisations corporelles, début de la période	619 \$	19 \$	1 989 \$	275 \$	2 902 \$
Acquisitions	71	-	-	-	71
Coût des immobilisations corporelles, fin de la période	690	19	1 989	275	2 973
Amortissement cumulé, début de la période	440	17	595	163	1 215
Charge d'amortissement	120	1	210	45	376
Amortissement cumulé, fin de la période	560	18	805	208	1 591
Valeur comptable nette	130 \$	1 \$	1 184 \$	67 \$	1 382 \$